

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} FÉVRIER 2021

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt et un, le premier du mois de février à 18 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire, dans la salle polyvalente compte-tenu des contraintes sanitaires à respecter.

Présents : N. BIDEZ, A. BOLON, A. BUGNET, V. CHATRON, A. CORBEL, F. COUTURIER, D. BONJEAN, J. FRANÇON-FOESSEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE, MF. MARTINOD, Z. NITKOWSKI, S. OLIVER (arrivée 18h20), H. REYNAUD.

Excusés: J. FOURNEL, V. COURTINE.

Représenté : J. FOURNEL (pouvoir à A. BOLON).

Secrétaire de séance : M. LEJEUNE.

Date de convocation : 26 janvier 2021

-Lecture et approbation du précédent compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

- Délibérations :

- Avenant à la convention des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement :

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement, il a été décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire. La convention constitutive de ce groupement a été signée le 28 mai 2020. Madame le Maire explique qu'il convient de modifier la convention par un avenant afin de prendre en compte les éléments suivants :

- impossibilité d'imputer comptablement l'opération en investissement pur les membres du groupement,
- impossibilité pour la communauté de communes de facturer uniquement le reste à charge de l'opération aux membres du groupement,
- modifications liées au montage des marchés publics (allotissement technique et géographique).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer l'avenant nr 1 à cette convention.

- Elaboration du zonage d'assainissement et de gestion des eaux pluviales dans le cadre de la démarche du PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Madame le Maire explique que dans le prolongement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme récemment acté par délibération et par mesure de cohérence, il est nécessaire d'harmoniser et de mettre à jour le zonage d'assainissement afin qu'il couvre le territoire communal. Un état des lieux de ce domaine s'avère nécessaire, de plus, le présent zonage ne traite pas ou peu de la gestion des eaux pluviales. Il convient par conséquent d'adopter la révision de ce zonage qui sera confiée à un bureau d'étude travaillant déjà sur le transfert de compétences et disposant donc de données. A l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte la proposition de Madame le Maire et décide de prescrire l'élaboration du zonage d'assainissement et des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire communal.

- Arrêté communal pour la défense incendie :

Madame le Maire rappelle que les règles en terme de défense incendie ont évoluées et que le règlement en vigueur dans le département a été établi par le SDIS le 21 mars 2017. Elles imposent de nouvelles obligations et objectifs aux collectivités. Afin de se mettre en conformité, la commune a mené une étude diagnostique de la défense extérieure contre l'incendie. L'état des lieux réalisé doit faire l'objet d'un arrêté communal. Ce document recense les équipements de la DECI, l'analyse du risque bâtimentaire et l'identification des secteurs où des insuffisances sont avérées. Dans un second temps, cet arrêté sera complété par un schéma communal qui fixera les priorités dans les travaux à réaliser. A l'unanimité des membres présents, le Conseil autorise Madame le Maire à prendre l'arrêté communal correspondant.

- Achat d'une tondeuse :

L'utilisation de l'actuelle débroussailleuse dont disposent les agents techniques ne convient pas pour assurer une qualité de tonte des pelouses. Après consultations par les agents et les élus en charge du service technique, il est proposé d'acheter une tondeuse professionnelle d'occasion de marque KUBOTA, au prix de 6900€. Il est précisé également que du matériel communal, inutilisé, sera mis en vente. A l'unanimité des membres présents, le Conseil

valide la proposition de Madame le Maire et l'autorise à acquérir ce nouvel équipement.

- Travaux en forêt dans le cadre des financements « Plan Relance » :

Madame Gisèle GONGUET rend compte à l'assemblée de la réunion qui s'est tenue le 28 janvier avec les agents ONF concernant les travaux en forêt pour 2021. Elle explique qu'il existe deux types de travaux : les travaux d'entretien annuels financés par le Département et l'association Sylv'Actes et les travaux financés par l'Etat dans le cadre du « Plan Relance ». L'Etat attribue 120 millions d'euros sur le territoire national pour subventionner des plantations d'essences nouvelles.

Compte tenu d'un plafonnement, la subvention est située aux alentours de 50% sur les travaux. 7 hectares sont concernés, répartis sur Belmont (4ha), Lompnieu (2 ha) et Sutrieu (1ha) pour un montant total de 79 670€ dont un reste à charge de 36 000€. Ces travaux et leur financement s'échelonnent sur 4 ans.

Les élus acceptent d'engager ces travaux compte-tenu de l'opportunité de financement, ils rencontreront cependant de nouveau les agents ONF afin de discuter des meilleurs choix possibles sur les essences à planter.

A cette occasion, ils décideront des travaux d'entretien courant à retenir pour 2021. A l'unanimité des membres présents, le Conseil valide les travaux dans le cadre du « Plan Relance ».

- Convention avec le SIVOM pour les commandes de masques :

En avril dernier, le SIVOM du Valromey a passé une commande de 2500 masques lavables pour le compte des communes adhérentes auprès de la société AURA EVOLUTION pour un montant total de 11 120.70 TTC. Cet achat a permis au SIVOM de bénéficier d'une aide de l'Etat d'un montant de 2500€, la part qui revient à la commune de Valromey-sur-Séran une fois la subvention déduite s'élève à 2413.80€. A l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte de verser au SIVOM la somme de 2413.80€ pour l'achat de masques et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante à cette opération.

- Participation aux frais de fonctionnement de la banque alimentaire :

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de la Mairie de Culoz qui sollicite une participation financière aux frais de la banque alimentaire au prorata du nombre d'habitants bénéficiaires de la commune.

Le montant de la contribution pour 2019 et 2020 pour la commune de Valromey-sur-Séran s'élève à **392.71 €**. A l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte de participer aux frais de la banque alimentaire et autorise Madame le Maire à émettre le mandat d'un montant de 392.71€ correspondant à la contribution 2019/2020.

- Validation de l'option sol du local vélo et gestionnaire énergie du gîte de Charancin :

Dans le cadre de l'écriture du marché de consultation pour les travaux du gîte de Charancin, trois postes de dépense avaient été mis en option : de la maçonnerie et carrelage pour aménager un local à vélo, et la pose d'un gestionnaire électrique pour réguler les consommations du gîte. Après échanges entre la commission d'appel d'offres et l'architecte, il est proposé de retenir ces options pour un montant total de 2 354.63€HT.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte ce complément aux travaux initiaux.

- Informations municipales

- Voiries communales : Monsieur Jean-François MARTINE informe que 11 portions de voiries communales ont été priorisées et envoyées à la CCBS, compétente pour leur entretien. Toutes ne seront pas retenues pour une programmation 2021. Afin de garantir un juste équilibre sur la commune, Vieu et Belmont feront l'objet d'une attention plus particulière. Dans la nouvelle organisation des services techniques, une liste de petits travaux sera mise à jour chaque mois.

Il précise qu'un devis d'un montant de 5 880.40€HT a été validé à la société GCTP pour la réalisation de travaux sur différents villages de la commune (bordures de sécurité, caniveau, aqueduc et fossé).

- Questions diverses

- Madame Gisèle GONGUET a rencontré Monsieur FIERFORT dont la maison située à Bioléaz vient d'être détruite par un incendie. La commission sociale est à l'écoute de ses besoins et déploiera les moyens nécessaires pour lui venir en aide, en complément de la belle solidarité qui s'est mise en place grâce aux habitants du hameau de Bioléaz. Une cagnotte sera organisée en mairie pour les habitants qui souhaiteraient participer à cette solidarité.

- A la demande de Monsieur Henri REYNAUD, les élus échangent sur le projet du futur centre aquatique porté par la CCBS. Madame le Maire précise que compte-tenu des investissements importants, une consolidation des données financières et des prévisions de fréquentation a été réalisée. Les élus communautaires devront arbitrer sur les projets d'investissement prioritaires pour ce mandat.

- Monsieur Alain CORBEL informe qu'une audience concernant le litige sur le mur écroulé à Don, rue du Sautard aura lieu le 23 février 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Prochaine séance : 15 mars 2021- 18 heures

Le Maire Pauline GODET

